

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 15 décembre 2021 à 12 h 15
530, avenue Davaar à Outremont**

Cette séance extraordinaire a été tenue à huis-clos par vidéo-conférence, le tout en conformité avec l'Arrêté ministériel 2020-004 par lequel la ministre de la Santé et des Services sociaux a mis en place des mesures spéciales pour les municipalités afin de minimiser les risques de propagation de la Covid -19.

PRÉSENCES :

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur adjoint - Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice d'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-rechercheur

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 12h 18

10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLU(E)S

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élues et élus débute à 12h 19 et se termine à 12h 22

CA21 16 0387

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 15 décembre 2022, à 12 h 15

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 15 décembre 2021, à 12 h 15, tel que proposé, en retirant les points 40.03 et 40.04.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.05 - Période de questions des citoyens

AUCUNE QUESTION

CA21 16 0388

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) de l'arrondissement d'Outremont

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel;

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis-clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyens(nes);

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le Maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) de l'arrondissement d'Outremont* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à établir, pour l'exercice financier 2022, le taux de la taxe relative aux services de l'arrondissement d'Outremont. Ce taux est établi à 0,0447 % par 100 \$ d'évaluation.

40.01 1213711010

CA21 16 0389

Adoption d'un premier projet de règlement - Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) de l'arrondissement d'Outremont

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1213711010;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19)*, le projet de *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022)*;

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022)* ;

D'ADOPTER un premier projet du *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022)*. L'objet de ce règlement vise à établir, pour l'exercice financier 2022, le taux de la taxe relative aux services de l'arrondissement d'Outremont. Ce taux est établi à 0,0447 % par 100 \$ d'évaluation.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

À 12 h 27, le président du conseil suspend la séance.

À 12 h 28, le conseil reprend ses travaux.

40.02 1213711010

CA21 16 0390

Édicter, en vertu de l'article 18.12 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*, une ordonnance prévoyant les dispositions du règlement concernant le stationnement permis pour une durée maximale de deux heures ne s'appliqueront pas les 27, 28, 29 et 30 décembre 2021, à partir de 19 h et ce, jusqu'au lendemain 8 h, à l'exception du stationnement interdit applicable le long des parcs, des mini-parcs ainsi que sur le côté sud de l'avenue Édouard-Charles

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1215069031;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance prévoyant qu'en vertu de l'article 18.12 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*, les dispositions du règlement concernant le stationnement permis pour une durée maximale de deux heures ne s'appliqueront pas les jours additionnels suivants, à partir de 19 h et ce, jusqu'au lendemain 8 h;

- le 27 décembre 2021;
- le 28 décembre 2021;
- le 29 décembre 2021;
- le 30 décembre 2021;

À l'exception du stationnement interdit applicable le long des parcs, des mini-parcs ainsi que sur le côté sud de l'avenue Édouard-Charles.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Valérie Patreau, Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.03 1215069031

Levée de la séance

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 12 H 39.

70.01

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 janvier 2022.